

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents
15

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : /

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

5. Indemnités de fonction des élus municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-23 et L.2123-24,

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal (Point 3), relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au maire,

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal (Point 4), relative à la détermination du nombre d'adjoints au maire et fixant l'ordre du tableau,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de voter, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus municipaux, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints, en maintenant les taux suivants :

Avant cette délibération		Après cette délibération	
Qualité Prénom - Nom	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Qualité Nom- Prénom	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire Gilles SCHILLINGER	51,6 %	Maire Gilles SCHILLINGER	51,6 %

1 ^{er} adjoint Christophe SIX	19,8 %	1 ^{er} adjoint Christophe SIX	19,8 %
2 ^{ème} adjoint Caroline MULLER	19,8 %	2 ^{ème} adjoint Caroline MULLER	19,8 %
3 ^{ème} Adjoint Daniel BING	19,8 %	3 ^{ème} Adjoint Daniel BING	19,8 %

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** de ne pas modifier le montant de l'indemnité de fonction du maire qui est fixé à 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **décide** de ne pas modifier le montant de l'indemnités de fonction des adjoints qui est fixé à 19,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

BRUEBACH le 29 novembre 2022

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

